



## SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 28 mars 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 14/03/2024 <i>vingt-huit mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Patrick TRILLO représenté par INCARNATION MARTY, André JIMENEZ représenté par JEAN-JACQUES MARTY
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> JEAN-CLAUDE SIRE

### Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 - M49 - DE\_023\_2024

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 77 637.43 €

Dépenses et recettes d'investissement : 114 812.38 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	77 637.43 €	77 637.43 €
<b>Section d'investissement</b>	114 812.38 €	114 812.38 €
<b>TOTAL</b>	192 449.81 €	192 449.81 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024 M49,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	77 637.43 €	77 637.43 €
<b>Section d'investissement</b>	114 812.38 €	114 812.38 €
<b>TOTAL</b>	192 449.81 €	192 449.81 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY  
Signé